



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCAZION

18/01/2024

DATE D'AFFICHAGE

18/01/2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	14

N° 2024-005-04

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le Mardi vingt-trois Janvier à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire  
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Jérémy MESSAOUDI, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Mylène BEYAERT, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS et Xavier SIBILLE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Séverine VINCENDEAU, a donné procuration à Franck PERO,  
Camille FLEURY, a donné procuration à Nicolas ROBIN.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Jean-Pierre LONCQ, Sandrine VENTRE, Frédéric GUARCH-FERRER, Béranger MARTIN, Christian ROERO, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Anne COUPLEZ a été élu(e) Secrétaire.

### OBJET :

### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR – ACQUISITION ÉQUIPEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS (C.C.F.F.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, le projet d'acquisition de tenues (pantalons et polos) pour le Centre Communal des Feux de Forêts (C.C.F.F.).

Il informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention, à hauteur de 50% du montant total TTC hors transport, auprès du Conseil Départemental du Var, pour l'acquisition de polos et de pantalons des agents du C.C.F.F.

Il propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'acquisition de polos et de pantalons pour les membres du Centre Communal des Feux de Forêts de la Commune.

.../...

.../...

- Approuve le projet présenté par Monsieur le Maire dont le montant Hors T.V.A. s'élève à la somme de 236,70 € hors frais de livraison (deux cent trente-six €uros et soixante-dix cent), soit 284,04 €uro/TTC.
- Sollicite la subvention d'un montant de 142,02 €uro auprès du Conseil Départemental du Var.
- Charge le Maire d'établir et de transmettre la demande de subvention correspondante à Monsieur le Président du Département du Var.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Suivent les signatures .....

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 14 Mars 2024.

Le Maire,

